

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2016

MODERNISATION ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE - (N° 3597)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 15

présenté par

M. Jean-Christophe Lagarde, M. Benoit, M. Demilly, M. Folliot, M. Hillmeyer, M. Maurice Leroy,
M. Reynier, M. Richard, M. Rochebloine, Mme Sage, M. Salles, M. Santini, M. Sauvadet,
M. Tuaiiva, M. Vercamer, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« au moins deux fois par semaine »

le mot :

« quotidiennement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à substituer à la publication de l'identité des élus ayant présenté un candidat à l'élection présidentielle, au fur et à mesure du recueil des "500 signatures", une publication quotidienne, soit en continu, afin notamment d'éviter une concentration de l'attention des médias sur ces deux journées par semaine.